

Ecole
La Providence de Baure
40180 Clermont
directionlaprovidencebaure@gmail.com
Tel. 06 56 69 77 99

FICHE DE POSTE

INTITULE

Fonction principale : **Directeur primaire et collège (6^{ème}/5^{ème})**

Autres fonctions : **Enseignant 6ème et 5ème**

Date embauche : **Été 2023**

TITULAIRE

Nom, prénom :

SUPERIEUR

Nom, prénom : Abbé Reyes-Barrios, *président du CA de l'association d'éducation populaire de Baure - AEP*

PROFIL RECHERCHE

- Diplôme : BAC+3 minimum
- 5 ans d'enseignement
- Expérience en direction école ou collège est un plus
- Salaire : selon profil et expérience

CADRE DU POSTE :

- **Principales responsabilités**
 1. Ecoute attentive des familles ; établir un lien de confiance et de transparence avec les parents
 2. Garant de l'esprit de l'école (*cf. charte de l'établissement*)
 3. Responsabilité de l'équipe pédagogique, développement des compétences individuelles des salariés
 4. Respect des orientations stratégiques du conseil d'administration de l'AEP
 5. Responsable du projet pédagogique et de sa cohérence du primaire à la 5^{ème}
 6. Face à face pédagogique en classes de 6^{ème} et 5^{ème}

DESCRIPTION DES FONCTIONS :

- **Fonctions de direction (40% du temps de travail)**

Pédagogie : le directeur est responsable de la qualité et de la conformité de l'enseignement dispensé.

Il supervise le choix des méthodes et des manuels scolaires, s'assure de la continuité du projet pédagogique au sein de l'école, vérifie les programmes et progressions grâce à un suivi assidu des élèves (discipline, orientation, motivation).

Il préside les conseils de classe, annote les bulletins scolaires des élèves, valide le choix et l'organisation des sorties pédagogiques.

Il travaille en lien étroit avec l'aumônier pour la formation spirituelle de l'enfant dans le cadre de la formation intégrale.

Accueil et encadrement : le directeur assure l'accueil et l'inscription des élèves. Il entretient des relations étroites et de confiance avec les parents.

Le directeur veille à faire respecter la réglementation en vigueur (discipline, sécurité, assiduité des élèves, etc.) et du

règlement intérieur spécifique à l'établissement.

Management du personnel (salariés et bénévoles) :

Responsable de l'équipe pédagogique, il définit une feuille de route annuelle. Il coconstruit avec chacun des objectifs annuels et des axes de développement personnels.

Il s'assure que la cohésion et le soutien mutuel règne au sein de l'équipe pédagogique. Il traite avec bienveillance les inévitables dysfonctionnements et critiques.

Il organise et anime les réunions pédagogiques mensuelles.

Il s'assure que tous aient en priorité le développement intégral des élèves qui sont confiés à l'établissement.

En cas de recrutement, il participe au processus de recrutement en lien étroit avec le CA de l'AEP qui prend la décision finale.

Autres fonctions :

Le directeur est responsable de la définition des plannings scolaires et de l'organisation de la vie quotidienne de l'établissement

Le directeur supervise l'organisation des événements liés à la vie de l'école (kermesse, spectacle de fin d'année, remise des prix, etc.).

➤ **Fonction d'enseignement (60% du temps de travail)**

Classes concernées : 6ème et 5ème

Temps de face à face pédagogique : 14h40 hebdomadaires (36 semaines/an)

Matières enseignées : en fonction du profil du candidat

➤ **Interlocuteurs privilégiés :**

Institutrices, bénévoles, parents d'élèves, aumônier, membres de l'AEP

Il représente l'école devant l'académie et le rectorat, la Préfecture, la Mairie et les autres pouvoirs publics.